

N° 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 1971

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 30 mars 1971

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, à titre de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 30 mars, à 5 h. 30 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-13, Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.—*M. Davis.*

M. Cullen, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le quatrième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 23 mars 1971, le Comité a étudié le Bill C-232, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 10*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 46 aux Journaux*)

M. Cullen, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le cinquième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 23 mars 1971, le Comité a étudié le Bill C-233, Loi modifiant